



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Réalisation d'une salle
polyvalente et de spectacles à
la Grave de Peille : demande de
subvention à l'état (DETR) et au
conseil départemental

Décision n° 16 04 05

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur José Dragoni par Monsieur Francis Tujague.

Madame Sylvie Gantelme a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que le projet de construction d'une salle polyvalente et de spectacles à la Grave de Peille fait partie des opérations structurantes qu'il est prévu de réaliser sur le territoire communautaire.

Afin d'être en mesure de mener à bien ce programme d'investissement dont le coût prévisionnel s'élève à 1 100 000,00 € HT, il propose de solliciter le concours financier de l'Etat, au titre de la DETR, ainsi que celui du conseil départemental, selon le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération : 1 100 000,00 €
- Subvention état : 220 000,00 €
- Subvention départementale : 264 000,00 €
- Autofinancement : 616 000,00 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Afin de mener à bien le projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à la Grave de Peille, évaluée à 1 100 000,00 € HT ;

Sollicite de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention de 220 000,00 €, soit 20% du montant de l'opération ;

Sollicite du conseil départemental une subvention de 264 000,00 €, soit 30% du montant de l'opération une fois déduite la subvention de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160401-160405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2016

Le Président
E. MARI

